



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de l'Emploi, du Travail,
des Solidarités et de la Protection des Populations

Service Vétérinaire
Santé Protection Animales et Environnement

Affaire suivie par : Philippe MALLET
tél : 05 47 87 73 77

ddetspp-svspae@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le 12/06/2024

N/Réf : SPAE/SR/EV/PhM/MR/ IC2401373

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 14/05/2024

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

SAS MÉTHATUYAS

Tuyas

Piau de La Peyre

40210 LUË

Code AIOT : 0005213213

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 14/05/2024 dans l'établissement SAS MÉTHATUYAS implanté Tuyas Piau de La Peyre 40210 LUË. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SAS MÉTHATUYAS
- Tuyas Piau de La Peyre 40210 LUË
- Code AIOT : 0005213213
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Installation de méthanisation.

Thèmes de l'inspection :

- Air

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

À chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Madame la Préfète ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension,...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la présente inspection ⁽¹⁾	Proposition de délais
10	Quantités entrantes	Arrêté Ministériel du 20/11/2014	Demande d'action corrective	1 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Fonctionnement général	Arrêté Préfectoral du 20/11/2014	Sans objet
2	Mesures sur fuite de biogaz	Arrêté Préfectoral du 20/11/2014	Sans objet
3	Conformité électrique	Arrêté Préfectoral du 20/11/2014	Sans objet
4	Moyens de lutte contre l'incendie.	Arrêté Préfectoral du 20/11/2014	Sans objet
5	Dispositif de pesée en régie	Arrêté Préfectoral du 20/11/2014	Sans objet
6	Mesure des concentrations en gaz	Arrêté Ministériel du 20/11/2014	Sans objet
7	Registres	Arrêté Préfectoral du 20/11/2014	Sans objet
8	Formations	Arrêté Préfectoral du 20/11/2014	Sans objet
9	Lutte contre les nuisibles	Arrêté Préfectoral du 20/11/2014	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Installation en bon état général et bien gérée.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Fonctionnement général

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2014
Thème(s) : Autre, Méthanisation
Prescription contrôlée : Fonctionnement de l'installation.
Constats : Fonctionnement normal de l'installation.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Mesures sur fuite de biogaz

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2014
Thème(s) : Risques accidentels, Fuites de biogaz
Prescription contrôlée : Fuites de gaz.

Constats :

Une détection de fuite a été réalisée le 20/06/2023 : une fuite sur câble agitateur post-digesteur. Colmatage de fuite et remplacement en octobre 2023.
La vérification du dispositif de mesure a été effectuée en décembre 2023 par la société Service Union France SAS.
Le dispositif est en bon état de marche au jour du contrôle.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : Conformité électrique

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2014

Thème(s) : Autre, Dispositif électrique

Prescription contrôlée :

Conformité électrique.

Constats :

La conformité électrique est attestée par la société DEKRA le 30/05/2023. Aucune récurrence n'apparaît sur le dernier rapport.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 : Moyens de lutte contre l'incendie.

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2014

Thème(s) : Risques accidentels, Moyens de lutte contre l'incendie.

Prescription contrôlée :

Présence et vérifications des moyens de lutte contre l'incendie.

Constats :

10 extincteurs sont présents et ont été vérifiés début 2024.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 5 : Dispositif de pesée en régie

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2014

Thème(s) : Autre, Dispositif de pesée.

Prescription contrôlée :

Dispositif de pesée des intrants.

Constats :

La vérification du dispositif de pesée des intrants en régie est effectué une fois par an (pesée au préalable sur balance élevage des Tuyas puis vérification). Dernière vérification le 13/03/2024.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 6 : Mesure des concentrations en gaz

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 20/11/2014

Thème(s) : Risques accidentels, Concentrations en gaz

Prescription contrôlée :

Mesure des concentrations en CH₄/H₂S.

Constats :

Une mesure des concentrations en CH₄/H₂S dans le réacteur est effectuée quotidiennement.

Un appareil d'autosurveillance des concentrations de ces gaz est présent dans les locaux et en zone ATEX.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 7 : Registres

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2014

Thème(s) : Situation administrative, Registres

Prescription contrôlée :

Registres de stockage.

Constats :

Les registres de stockage et de remplissage sont à jour.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 8 : Formations

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2014

Thème(s) : Situation administrative, Formations

Prescription contrôlée :

Formations.

Constats :

La liste des formations est à jour.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 9 : Lutte contre les nuisibles

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2014

Thème(s) : Autre, Dératisation

Prescription contrôlée :

Plan et registre de dératisation.

Constats :

Le plan et le registre de dératisation est à jour.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 10 : Quantités entrantes

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 20/11/2014

Thème(s) : Situation administrative, Tonnage

Prescription contrôlée :

Tonnage des intrants.

Constats :

Le tonnage a évolué, une modification de celui-ci doit être déclarée.

Type de suites proposées : Avec suites

Proposition de suites : Demande d'action corrective

Proposition de délais : 1 mois

NOM ET SIGNATURE DE(S) L'INSPECTEUR(S)

Philippe MALLET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Mallet', written over a horizontal line.